Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP AEPE, veuillez visiter :
cours-cap-aepe.fr/annales-sujets-et-corriges

CAP AEPE

EP2 : Exercer son activité en accueil collectif

Session 2023 • Code sujet : **Non indiqué** • Durée : **Non indiquée**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Le travail en équipe (10 questions) **Page 3**

2. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 7**

Sujet officiel (PDF) : https://cours-cap-aepe.fr/assets/annales/cap-aepe/EP2 - Exercer son activité en accueil collectif/2023/CAP AEPE - EP2 - Exercer son activité en accueil collectif - Session 2023 - 3-Sujet.pdf

1. Le travail en équipe

Ce QCM porte sur le travail en équipe et la communication professionnelle dans une structure d'accueil collectif de la petite enfance. Il interroge les transmissions, la confidentialité, la coopération, le positionnement professionnel et l'intégration d'un nouveau collègue.

Question 1. Dans une structure d'accueil collectif, la transmission des informations entre professionnels est principalement assurée par : a) des communications informelles uniquement ; b) des réunions d'équipe et des outils de transmission formalisés ; c) des notes affichées sur un tableau ; d) des messages personnels entre collègues.

Les réunions et les outils de transmission formalisés organisent le partage des informations utiles. Ils limitent les oublis et facilitent la continuité de l'accompagnement.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> b) Réunions d'équipe et outils de transmission formalisés.

Question 2. Le secret professionnel en structure d'accueil collectif : a) ne s'applique qu'aux informations médicales ; b) concerne uniquement la direction ; c) s'applique à tous les professionnels concernant les informations sur les enfants et leurs familles ; d) est facultatif selon les situations.

Les informations concernant les enfants et leur famille doivent rester confidentielles. Les professionnels respectent les obligations de secret professionnel ou de discrétion liées à leur fonction.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> c) Les informations sur les enfants et leurs familles sont protégées.

Question 3. En cas de désaccord avec un collègue sur une pratique professionnelle, quelle est l'attitude la plus adaptée ? a) En discuter directement avec les parents concernés ; b) critiquer ouvertement la pratique devant l'équipe ; c) dialoguer en privé avec le collègue puis, si nécessaire, en référer à la hiérarchie ; d) ignorer la situation pour préserver l'ambiance d'équipe.

1. Aborder le désaccord en privé avec le collègue, dans un échange respectueux.
2. Si nécessaire, notamment si le bien-être de l'enfant est concerné, en référer à la hiérarchie.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> c) Dialoguer en privé, puis solliciter la hiérarchie si nécessaire.

Question 4. **Le projet pédagogique d'une structure d'accueil est : a) élaboré uniquement par la direction ; b) créé par les professionnels de la PMI ; c) construit collectivement par l'équipe ; d) imposé par les organismes de tutelle.**

Le projet pédagogique fixe des orientations éducatives partagées. L'équipe le construit collectivement afin de donner un cadre commun à ses pratiques.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> c) Le projet pédagogique est construit collectivement par l'équipe.

Question 5. **Lors d'une réunion d'équipe, votre rôle en tant que professionnel de la petite enfance est de : a) rester silencieux pour ne pas perturber l'ordre du jour ; b) participer activement en partageant vos observations et propositions ; c) vous concentrer uniquement sur les enfants dont vous êtes référent ; d) laisser les décisions aux professionnels plus expérimentés.**

La réunion permet à chaque professionnel de contribuer à la réflexion collective.

- Partager des observations concrètes.
- Proposer des réponses adaptées aux besoins des enfants.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> b) Participer activement en partageant ses observations et propositions.

Question 6. **La cohérence des pratiques au sein d'une équipe signifie que : a) tous les professionnels doivent agir exactement de la même façon ; b) chacun peut appliquer ses propres règles indépendamment ; c) les pratiques respectent des principes communs tout en tenant compte des individualités ; d) seules les pratiques de la direction sont à suivre.**

> La cohérence ne signifie pas que tous les professionnels agissent exactement de la même manière. Elle repose sur des principes communs, appliqués en tenant compte des besoins et des particularités de chaque enfant.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> c) Des principes communs qui tiennent compte des individualités.

Question 7. **Dans le cadre du travail en équipe, l'analyse de pratiques professionnelles permet de : a) évaluer les compétences de chaque professionnel ; b) réfléchir collectivement aux situations rencontrées pour améliorer les pratiques ; c) signaler les erreurs commises par les collègues ; d) établir un classement des meilleurs professionnels.**

L'analyse de pratiques est un temps de réflexion collective, et non une évaluation individuelle.

1. Examiner une situation professionnelle vécue.
2. En tirer des pistes pour faire évoluer les pratiques.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> b) Réfléchir collectivement aux situations pour améliorer les pratiques.

Question 8. **La communication non verbale dans une équipe professionnelle : a) n'a pas d'importance dans les relations de travail ; b) concerne uniquement la relation avec les enfants ; c) peut influencer significativement la qualité des relations professionnelles ; d) doit être systématiquement ignorée.**

Le regard, la posture, les gestes et le ton participent aux échanges. Ils peuvent influencer la compréhension mutuelle et la qualité des relations professionnelles.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> c) Elle peut influencer la qualité des relations professionnelles.

Question 9. **En structure d'accueil collectif, le positionnement professionnel implique de : a) maintenir une distance affective avec les enfants et les familles ; b) privilégier les relations avec certaines familles ; c) partager ses problèmes personnels avec les parents ; d) établir des relations d'amitié avec tous les collègues.**

Le positionnement professionnel demande une relation bienveillante et équitable, avec une juste distance affective.

- Éviter de privilégier certaines familles.
- Ne pas mêler ses problèmes personnels à la relation avec les parents.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> a) Maintenir une distance affective adaptée avec les enfants et les familles.

Question 10. **Lors de l'accueil d'un nouveau collègue dans l'équipe, votre rôle est de : a) le laisser découvrir seul le fonctionnement de la structure ; b) l'accompagner en partageant les informations essentielles et les pratiques de l'équipe ; c) lui confier immédiatement des responsabilités importantes ; d) attendre que la direction organise son intégration.**

Accueillir un nouveau collègue, c'est l'aider à prendre ses repères : présenter le fonctionnement de la structure, transmettre les informations essentielles et expliquer les pratiques de l'équipe. Rester disponible facilite son intégration.

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

b) L’accompagner et partager les informations essentielles et les pratiques de l’équipe.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2023)

Bilan de l'épreuve : Ce QCM préparatoire à l'EP2 porte sur le travail en équipe et la communication professionnelle en accueil collectif. La session, le code officiel, la durée et le coefficient ne sont pas indiqués. Les dix questions évaluent les transmissions, le secret professionnel, le projet pédagogique, la cohérence des pratiques, l'analyse collective, le positionnement professionnel et l'accueil d'un nouveau collègue.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Les transmissions professionnelles reposent sur des temps d'équipe et des outils formalisés.
- Le secret professionnel concerne les informations relatives aux enfants et à leurs familles.
- La cohérence d'équipe associe des principes communs à la prise en compte des individualités.
- L'analyse des pratiques sert à réfléchir collectivement aux situations pour améliorer les pratiques professionnelles.

Points de vigilance & attentes du jury

- Distinguer les transmissions professionnelles organisées des communications informelles ou personnelles.
- Préserver la confidentialité des informations concernant les enfants et leurs familles.
- Privilégier le dialogue, la participation et la coopération au sein de l'équipe.
- Ne pas confondre cohérence des pratiques et obligation d'agir de façon strictement identique.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment choisir la réponse la plus adaptée dans ce QCM ?

Repérez la compétence visée, puis comparez les propositions aux principes de coopération, de confidentialité et de respect des besoins individuels. Écartez celles qui isolent un professionnel ou sortent du cadre professionnel.

Q : La cohérence d'équipe signifie-t-elle que tous les professionnels doivent agir pareil ?

Non. Elle suppose des principes et des repères partagés par l'équipe, tout en permettant d'adapter les pratiques aux besoins et aux individualités des enfants et des familles.

Q : Le questionnaire donne-t-il une durée ou un barème pour organiser le travail ?

Aucune durée, pondération ou note par question n'est indiquée. Le document propose dix questions à choix multiples et fournit, à la fin du quiz, un récapitulatif des réponses.

Q : Quels comportements professionnels sont mis en avant dans ce questionnaire ?

Le questionnaire valorise les transmissions formalisées, la confidentialité, le dialogue en cas de désaccord, la participation aux réunions, la réflexion collective et le partage des informations avec un nouveau collègue.

Sujet officiel associé (PDF) : https://cours-cap-aepe.fr/assets/annales/cap-aepe/EP2 - Exercer son activité en accueil collectif/2023/CAP AEPE - EP2 - Exercer son activité en accueil collectif - Session 2023 - 3-Sujet.pdf
Ressources CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.